

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, le 12 janvie.

Ce *Journal des Débats*, comme il est stupidement et insolument ministériel ! avec quelle impudeur il laisse passer, par-dessus ses hautes colonnes, le bout d'oreille de M. Guizot, et comme ce bout d'oreille se dilate et s'épanouit aux perfides accusations que jettent ses porte-plumes à la presse du peuple ! N'apercevez-vous pas, à travers les ailes dorées de cette phraséologie, la peau bistrée du nègre qui exécute les ordres de son maître ? et toutes ces belles fleurs de rhétorique, n'exhalent-elles pas pour vous comme une odeur d'encens corrompu ?

Concevez-vous un ministre qui, d'un mot, d'un geste, d'un froncement de ses sourcils, fasse revenir le lendemain un journal sur sa pensée de la veille ? qui lui fasse hautement dire oui, après qu'il a hautement dit non ? qui le force à se mettre de lui-même au pilori de l'opinion publique, à s'accuser, à se convaincre lui-même de mensonge, à dénoncer sa mauvaise foi à tous ses lecteurs, à ôter enfin à ses propres paroles le reste d'autorité qu'elles pouvaient avoir ? Eh bien ! tout ce que nous venons de dire, il y a en France un ministère assez puissant pour le faire, et un journal assez oublieux de sa dignité pour se soumettre à un pareil despotisme ; un journal sans conviction, et qui a des abonnés ; un journal athée en politique, et qui prêche ; un journal qui n'a point d'idées qui lui appartiennent, qui n'a que des paroles élégantes et des phrases sonores, que les ministres qui arrivent au pouvoir prennent à leur solde comme la restauration faisait des suisses. Voilà comment procède le gouvernement constitutionnel, voilà les mœurs publiques qu'il nous fait

Le *Journal des Débats*, effrayé d'abord de cette espèce de tumulte qu'avait soulevé, parmi la nation, l'inconcevable condamnation de Dupoty, n'avait osé dire toute sa pensée sur l'arrêt de la cour des pairs. Il craignait également et d'accuser la presse, et de justifier la pairie. Il n'avait point jugé avant et ne voulait point juger après ; et, d'ailleurs, il ne savait des débats que ce qu'il en avait appris par les journaux. Toutes ces raisons étaient sans doute une mauvaise excuse. Comment croire à la sincérité d'un journal qui vient affirmer au public qu'il a abdiqué ses fonctions, qu'il s'est tenu à l'écart d'un procès qu'il devait juger lui-même après les juges ? procès solennel, qui avait pour juges la première cour de justice du royaume, et auquel toute la France prêtait une inquiète et douloureuse attention.

Le silence du *Journal des Débats* pouvait être interprété comme une désapprobation de l'arrêt de la cour des pairs, et cela aurait paru d'un très-mauvais exemple. Il faut être tout entier avec M. Guizot, ou être complètement séparé de lui.

Voici donc le journal ministériel qui se ravise. Parce qu'il n'a pas jugé avant, ce n'est plus une raison pour qu'il ne juge pas après. Il était mieux instruit de ce qui s'é-

tait passé à la cour des pairs qu'il ne l'avait cru d'abord, et le voilà prêt à donner ses conclusions.

Il a besoin de dire à son tour que jamais tribunal n'a montré plus d'intelligence et de pénétration, plus d'activité, plus d'attention austère et grave, et plus d'impartiale équité que la cour des pairs, dans le procès de Quéisset.

Voilà la pairie bien réhabilitée ! Les juges de Dupoty peuvent maintenant dormir d'un sommeil tranquille ; le *Journal des Débats* leur a donné son approbation. C'est dommage qu'il n'ait pas songé, par la même occasion à donner un mot d'éloge à la condamnation du maréchal Ney.

Mais n'aimez-vous pas bien ce bon et vieux serviteur ministériel qui, ne voulant laisser passer personne sans lui tirer son chapeau, s'avise de louer l'attention grave et austère que la cour des pairs a prêtée aux débats. Que font-ici les épithètes de grave et austère ? pourquoi faire ainsi la toilette de cette auguste attention ? et en résumé, qu'est-ce que tout cela veut dire que les pairs, pendant que le sort de dix accusés se débattait devant eux, ne se sont point entretenus de la pièce nouvelle, qu'ils n'ont point feuilleté leur journal, qu'ils n'ont point dormi sur leurs banquettes, qu'ils n'ont point tourné en plaisanterie les réponses si graves, si logiques et si péremptoires de Dupoty. Le *Journal des Débats*, ressemble, en vérité, à ces thuriféraires qui, n'ayant plus d'encens, ramassent pour la brûler devant leur idole, la poussière de l'autel.

Le *Journal des Débats* jugeant après, fait ressortir de l'arrêt de la cour des pairs, des enseignements de toutes sortes. Qui veut des enseignements ? le *Journal des Débats* en a pour tout le monde.

Le premier s'adresse aux légitimistes, à tous seigneurs ; tout honneur. Il leur montre le communisme s'organisant avec un ensemble redoutable, et les engage à ne point prêter du sein de leurs somptueux hôtels, la main aux doctrines révolutionnaires.

En vérité, depuis que les légitimistes se sont unis à nous contre le parti conservateur, depuis surtout la déclaration de la presse indépendante de toutes les opinions, le communisme est devenu infiniment redoutable. Les deux pistolets que Quéisset portait à sa ceinture, se sont changés en un amas d'armes de toute espèce ; ses quatre cartouches, en un magasin regorgeant de munitions, et sa pièce de cinquante centimes, en un trésor inépuisable. Ce petit tas de bandits plus ivrognes que conspirateurs, qui s'en allaient colportant son complot de taverne en taverne, et tenait tout entier dans une salle basse de cabaret, est devenu une société puissante et vaste, étendant ses ramifications sur toutes les sociétés de l'Europe.

La France a suivi les débats de la cour des pairs ; ce qu'elle y a vu, ce n'est pas une conspiration redoutable contre la propriété, mais un complot habilement et perfidement ourdi contre la presse, contre le jury et contre toutes les libertés.

Qui le *Journal des Débats* pense-t-il effrayer avec cette fantasmagorie rapiécée qui traîne depuis dix ans sous

son bureau ? où trouvera-t-il un homme assez naïf pour lui persuader que la propriété est sérieusement menacée ? est-ce que depuis le procès des communistes les riches vendent leurs châteaux et les pauvres laissent tomber en ruines leurs chaumières ? est-ce qu'il y a un homme qui ne sème plus dans la crainte de ne pas moissonner ?

Eh ! mon Dieu, depuis que la propriété existe, elle a ses ennemis et ses ennemis ; elle a à se défendre contre les faïnécants qui la jalourent et les hommes perdus de vices et de misère qui l'attaquent à main armée. C'est là un inconvenient inséparable des sociétés ; le premier qui fût voleur, fat communiste, et ceux qui profitent des iniquités du budget, qui se partagent les sinécures et les faveurs ministérielles, ne sont autre chose que des communistes légalement organisés, communistes bien nourris, bien vêtus, roulant carrosse, qui extorquent la monnaie de billon à un peuple affamé et en guenilles.

C'est en vain que les feuilles ministérielles essayent de distraire notre attention de ce qui se passe autour de nous, et de la détourner sur des complots imaginaires. Il est parmi nous, il est sur les marches du trône, un parti plus dangereux que les communistes, c'est le parti conservateur. Ces hommes n'ont point de patrie, ils gouvernent la France comme si elle était leur domaine ; ils la trouveront toujours assez grande et assez glorieuse tant qu'eux-mêmes seront riches et honorés. Ce parti, à force de réactions contre la liberté, jettera tôt ou tard la nation dans une révolution terrible qui pourrait bien tomber aux mains des communistes, ou à force de lâchetés, il la mettra sous le joug de l'étranger. C'est sur ce parti, détritus informe de tous les régimes, boue et poussière de toutes les oppressions qui ont passé sur nous, que la nation doit avoir les yeux ouverts ; c'est des dangers qu'ils rassemblent autour de nous, que les électeurs doivent se préoccuper. Ils parlent de toute la grandeur de leur bouche des intérêts matériels, ils nous promettent des chemins de fer qui vont partout sillonner la France ; mais ces chemins de fer, croient-ils nous les faire payer de la perte de nos libertés ? Qu'on aille de Paris à Marseille en douze heures, c'est très-bien ; mais que la France reste libre et devienne grande et forte, c'est encore mieux ; et d'ailleurs ces deux avantages ne peuvent-ils nous arriver ensemble ?

Le *Journal des Débats* possède à un haut degré l'hypocrisie de la phrase ; nul ne sait mieux reufermer du poison sous une capsule brillante et polie ; c'est un chat qui a au bout des pattes des poils d'or, ou si vous aimez mieux, un courtisan qui s'est fait journaliste ; la feuille d'or et de soie du château n'accuse pas ; son énergie ne va pas jusqu'à cette hauteur ; elle soupçonne, mais ses soupçons hypocritiques équivalent toujours à une accusation ; c'est l'accusation moins le courage de l'accusateur ; nul n'a fait un plus dangereux usage du mot *peut-être*.

De sa phraséologie ambiguë et travaillée avec un soin perfide, il résulte que ce sont les doctrines républicaines

Feuilleton de l'Association.

Revue Théâtrale.

Les Indépendants, comédie en trois actes, de M. Scribe. Si nous avions à vous rendre compte de cette pièce, nous commencerions par vous dire que l'auteur n'appartient pas à la classe des indépendants, qu'il ne faut pas, du reste, aller chercher à l'académie ; car, parmi les quarante, peut-être ne trouveriez-vous pas un seul indépendant. Ces messieurs sont peu progressifs, ils en sont à peine au XVII^e siècle. Ils feraient encore volontiers comme leurs aïeux, si honorés d'ouvrir leurs rangs au duc de Richelieu qui, avouait lui-même, avec la plus grande franchise, ne pas savoir un mot d'orthographe, et avait soin de le prouver dans sa lettre de remerciement à ses nouveaux collègues. Mais M. le duc était très-bien en cour, et à défaut de gloire littéraire il avait celle d'occuper le premier rang parmi les raffinés de la régence. Le maréchal de Saxe, lui, refusa net, et dans sa réponse il écrivit que cet honneur *lui irait comme une bague à un schas*. Nos académiciens ont si bien conservé les idées du vieux temps, que le premier siège qui viendra à vaquer, est dit-on, réservé à M. Adre, archevêque de Paris. Le vénérable prélat, en fait de littérature, n'a guère écrit que des mandements sur le *Carême* et l'*Avent* ; mais il a bien autant de droits que MM. Molé, Flourens et autres, dont la liste serait trop longue.

M. Scribe a fait de grands frais d'esprit pour nous prouver une chose parfaitement connue, à savoir que les centripètes du Palais-Bourbon ne sont pas plus indépendants que les perruques de l'institut. Pour exemple, il nous donne un honorable qui, par sa fortune et sa naissance, est d'une certaine nuance de la chambre... ; qui par ses principes appartient à une autre tout à fait opposée... ; mais les extrêmes se touchent, et les deux nuances peuvent n'en faire qu'une et se fondre facilement dans une troisième... et voilà comment, de nuance en nuance, on change de couleur sans que personne s'en aperçoive. Plus d'un honorable agit ainsi ; mais à moins que de l'être aveugle, il est impossible de ne pas remarquer ces tristes métamorphoses, et les caméléons politiques sont bien connus du peuple ; il n'y a guère que certains électeurs qui soient aveugles et ils ont leurs raisons pour

regarder sans voir.

M. Scribe s'est encore évertué à nous démontrer qu'un célibataire, obligé de dîner avec Clarinde, et de souper en compagnie d'Amenda, n'était guère plus indépendant qu'un homme marié, père de famille, voire même garde national. Nous sommes tenté de croire que, cette fois, M. Scribe a pris pour type de son célibataire un académicien de sa connaissance intime, qui, lors de ses premières représentations, quand il s'agit de placer en loge ses trois maîtresses, n'est pas moins embarrassé que l'homme obligé de transporter, d'un bord à l'autre de la rivière, un chou, une chèvre et un loup.

Toute la pièce de M. Scribe, ne vaut pas le célibataire de Béranger, dont vous devez tous vous rappeler les traits si pleins de charme et d'originalité :

Allons, Babet, il est bientôt dix heures ;
Pour un goutteux c'est l'instant du repos ;
Depuis dix ans qu'avec moi tu demeures,
Jamais, je crois, je ne fus si dispos.
A mon coucher, etc., etc.

M. Scribe a voulu se donner des airs de Diogène, cherchant un homme en plein midi, une lanterne à la main, si ce n'est que M. Scribe remplace l'ignoble chandelle par une bougie de l'étoile, et substitue aux guenilles du cynique Diogène, un paletot élégant et confortable ouaté, ce qui vaut infiniment mieux pour se défendre du froid de janvier. Si M. Scribe n'a pas su découvrir un seul indépendant, c'est qu'il n'a pas pensé à Béranger, notre grand poète national, qui préfère sa popularité aux honneurs de l'académie. M. Scribe, il est vrai, appelle un pareil dédain de la dépendance ; heureusement que bien des gens ne pensent pas comme lui.

Qui de vous, aimables lecteurs, ne connaît la *Grâce de Dieu* dont la troupe de M. Thuillier nous a régalez trois fois ? C'était inépuisable comme le *Verre d'eau*. Déjà un habile peintre, de nos amis, vous a esquissé le gentil minois de Chonchon, qu'il a recouvert de couleurs si chatoyantes, si vives et si piquantes. Chonchon, vous le savez, n'appartient pas au monde féminin créé par M. de Balzac ; les principes peu nutritifs de l'*Homère* de la femme de trente ans lui font horreur. Chonchon boit et mange jour et nuit ; la table est sa principale occupation. Mme Cyrien est une fort aimable Chonchon qui sait allier de l'entraîn aux convenances.

La *Jeune perle de Savoie*, en faisant plus de deux cents lieues sans autre soutien qu'un méchant air de vieille que lui joue, avec une patience infatigable, Pierrot, son compagnon de voyage, nous a prouvé

qu'elle possède les jambes d'une vraie montagnarde. Malgré une aussi longue course et ses nombreuses tribulations, Mlle Léonie a su faire preuve de grâce et de sensibilité ; elle a chanté la romance de Marie avec un goût, une facilité et une expression qui feraient honneur à plus d'une *Dugazon* d'opéra-comique.

Pierrot-Cyprien a soutenu sa réputation de comique de bon aloi, tel que nous l'avons déjà vu dans la *Sœur de Jocrisse*, le *Paradis de Mahomet*, dans *Louise la chanteuse* et dans le *Maitre d'école*, sous les traits de Claude Faucheur recevant le prix de bêtise.

La *Lescombat* appartient à la famille des Brinvilliers, des Voisin, des Laffarge ; c'est une de ces organisations puissantes, fortes pour le vice comme pour la vertu. Marie est née dans une classe infime de la société ; mais son ambition et son énergique volonté l'ont bientôt portée au premier rang. Après avoir été la maîtresse du président d'Escars, elle devient sa femme, et le force d'éloigner les deux fils qu'il a eus d'un premier lit ; cet abandon a lieu afin d'assurer son immense fortune à son propre fils. Marie reçoit bientôt la punition de ce crime en perdant le fils qui lui en a inspiré la coupable pensée. Le président d'Escars ne tarde pas à mourir ; ses deux fils ont disparu ; tout porte à croire qu'ils ont péri. La veuve recueille la succession ; pour se l'assurer, elle a été obligée d'épouser le président Lescombat, infidèle exécuteur testamentaire, qui déchire le testament de d'Escars.

Les deux fils reparaissent, l'un sous le nom de Lucenay, l'autre sous celui de Mongeot ; deux gentils cavaliers, ma foi, passionnément amoureux de leur maman belle-mère, qu'ils n'ont pas l'honneur de connaître. La Lescombat a le cœur trop large pour ne pas contenir deux amours. Cependant elle finit par préférer Alfred de Lucenay ; mais, en femme habile, elle a soin d'entretenir la *flamme amoureuse* de Mongeot, et se sert du bras du jeune capitaine pour se débarrasser de M. Lescombat, mari d'autant plus gênant qu'il s'avise de devenir amoureux de sa femme.

L'œuvre de MM. Antony Béraud et Alphonse Brot est un plagiat, depuis le premier jusqu'au cinquième acte ; elle est composée, comme l'habit d'arlequin, de pièces et de lambeaux arrachés à tous les drames connus.

La Lescombat est habillée de la défroque rapetassée de Marguerite de Bourgogne ; Alfred de Lucenay est un Gauthier au petit pied, et son frère Mongeot porte le haut de chausses de Gennaro. Quant à ce pauvre M. de Lescombat, malheureusement pour lui, il ressemble, trait pour trait, au duc de Bourgogne, qui avait une noble tête de

Annonces, avis divers.

THÉÂTRE DE NEVERS.

Le Directeur donnera cette année trois grands bals masqués, à la salle du spectacle; le premier, le dimanche gras; le deuxième, le mardi gras; et le troisième, le dimanche.

des brandons, 15 février. Il y aura chaque fois une grande tombola gratuite, avec des lots choisis et un orchestre bien composé.

On trouvera au foyer un grand assortiment de dominos, masques et costumes en tous genres; on pourra s'en procurer d'avance en s'adressant à M. Gay, costumier du théâtre.

POÉSIES

DE

MAITRE ADAM BILLAUT,

Mémorisateur de Nevers,

Précédées d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, par M. Ferdinand Denis,

Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,

Et accompagnées de Notes, par M. Ferdinand Wagnen, avocat.

Les POÉSIES DE MAITRE ADAM forment un magnifique volume grand in-8°, d'environ 640 pages, imprimé avec soin sur papier vélin superfine grand-jésus.

Ce volume contient huit Portraits, par MM. A. DÉVÉRIA et E. LASSALLE, et diverses Vues du Nivernais, par M. PAUL BOURGEOIS.

NOTA. Il a été tiré des exemplaires des portraits et des vues sur papier de Chine.

A Nevers, chez J. PINET, Imprimeur-Editeur, place Saint-Sébastien.

Et chez tous les Libraires du département.

A Paris, chez LEDOYEN jeune, galerie d'Orléans, n° 16, au Palais-Royal.

Et chez MARGANA, galerie de l'Odéon, 12.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Une Fabrique

DE

CARTON DE PATE LAMINÉ,

De tous formats et épaisseurs pour reliure et papeterie.

Cet établissement, qui est en pleine activité depuis dix ans, fournit des produits de première qualité, qui sont vendus avec avantage dans la Nièvre, le Cher et l'Allier qui lui donnent une nombreuse clientèle.

Cette fabrique a un cours d'eau et est garnie de tous ses ustensiles et agrès nécessaires à son exploitation, tels que Manège, Moulin-broyeur, Laminoir, Presses, Chassis, Pompe, etc.

On pourra céder à l'acquéreur dix mille kilogrammes de carton prêts à livrer au commerce.

S'adresser, pour tous renseignements à madame veuve Desbrest, rue du Petit-Ver-sailles, à Nevers.

Et à monsieur Desbrest fils, agent comptable aux forges de Vandenesse, Nièvre.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table with 2 columns: Price per 100 kg and Price per 159 kg. Rows include de choix, premières marques, deuxième idem, troisième idem, Marques inférieures, 2° qual. de tous pays, 3° id., 4° id.

BLÉS, l'hect. 1/2.

Table with 2 columns: Price per 100 kg and Price per 159 kg. Rows include Blé 1re qualité, Id. 2e, Id. 3e, Id. vieux.

Marché de Sceaux, du 10 janvier 1842.

Table with 4 columns: Aménés, Vendus Paris-Envir., Prix par 1/2 k. sur pied, Rendu. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

MARCHÉ DE PRÉMEY du 11 janvier 1842.

Table with 4 columns: Froment, Mouture, Orge, Avoine. Rows include 1e q., 2e q., 3e q., id., id., id.

LA PRUDENCE,

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LA MORTALITÉ DES BESTIAUX, ÉTABLIE A PARIS, RUE ROYALE SAINT-HONORÉ, 22. [A]

Les Tarifs de la PRUDENCE, sont les plus modérés.

La Compagnie, sous la Direction Générale de M. le Marquis PINON de St-Georges, offre toute sécurité. Elle est représentée dans le département de la Nièvre, par son Directeur, à Nevers, quai de Loire, 24.

[A] Les personnes qui désireront obtenir des Agences dans le département de la Nièvre, devront s'adresser Franco au directeur de ce département [Les lettres non affranchies ne seront pas reçues].

Nous lisons dans l'ALBUM JUDICIAIRE, (Journal de Limoges,) du samedi, 15 novembre 1841, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Assuré à la PRUDENCE, compagnie d'Assurance mutuelle contre la mortalité des Bestiaux, par police, en date du 22 septembre dernier; les 20 et 24 octobre, j'ai éprouvé deux sinistres par suite de la mort de deux animaux assurés. Le directeur général de la Compagnie,

s'est empressé de me faire parvenir par l'intermédiaire de M. Descubes-des-Gueraines, directeur divisionnaire de la PRUDENCE à Limoges, les fonds nécessaires pour m'indemniser, bien que la cotisation annuelle pour la répartition n'ait pas encore été appelée. Je ne saurais trop rendre hommage à la loyauté avec laquelle MM. les administrateurs de cette Compagnie, remplissent leurs engagements, et recommander cette honorable Compagnie à tous les cultivateurs et propriétaires de bestiaux. — Veuillez, je vous prie, monsieur, réserver une place à

ma lettre dans votre plus prochain numéro. — Agréé, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération, ARDANT, père.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts d'une administration qui même avant d'avoir obtenu la cotisation annuelle, s'est empressée de couvrir les sinistres qui lui ont été indiqués par ces assurés, et nous ne pourrions trop engager les cultivateurs à assurer leurs bestiaux à cette compagnie.



Aux Personnes sans emploi, aux Chefs d'Etablissements et aux Personnes qui ont l'amour du travail.

NOUS RECOMMANDONS A NOS ABONNÉS LA MAISON THEODORE.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT RIGOREUSEMENT REFUSÉES.

S'adresser ou écrire à M. THÉODORE, agent d'affaires, rue Saint-Honoré, n° 48, à Paris.

L'ancienne maison THÉODORE, établie rue Saint-Honoré, n° 48, à Paris, continue de s'occuper toujours avec succès et loyauté des ventes et achats de propriétés, fonds de commerce, titres, clientèles, prêts d'argent, ventes de marchandises; on se charge de toutes espèces de renseignements, de créances difficiles sur Paris et tous les pays; on procède des actionnaires également pour tous pays; du placement pour Paris, la France et même les colonies des personnes des deux sexes et de toutes conditions.

Paris, centre de l'univers, source inépuisable de ressources, berceau des sciences et des arts, capitale du monde civilisé: Paris, enfin, ce paradis terrestre où viennent s'engloutir des fortunes si bien fondées, et d'autres s'élever scandaleusement par la cupidité, avec une facilité et une prospérité étonnantes, n'avait pas encore dans son sein un établissement purement philanthropique fondé pour l'avvenir de la jeunesse et de la classe si nombreuse des employés.

C'est donc pour remplir cette lacune que M. Théodore a fondé un établissement ayant pour but d'éviter les écueils qui menacent la jeunesse et de prévenir les malheurs qui accablent si souvent les jeunes gens sans expérience, qui quittent leurs parents et leurs foyers sans réflexions, sans but déterminé, pour aller chercher fortune dans un pays qu'ils ne connaissent pas et qui, après avoir épuisé leurs dernières ressources, se trouvent réduits à la plus affreuse misère et poussés au désespoir. Le succès vient souvent terminer une carrière heureuse encore, quand elle n'est pas flétrie par le deshonneur.

Remédier à tant de maux est notre unique but, l'objet de tous nos vœux, étant secondés comme nous le sommes, par toutes les personnes recommandables, nous sommes certains d'un succès couronné. Nous procurons aux jeunes gens, sages et laborieux, un avenir heureux et honnête, dans un emploi lucratif, sans qu'il soit nécessaire qu'ils se dérangent aucunement avant de l'avoir obtenu.

Les ministres de la religion, les autorités municipales, les pères de famille surtout, sentiront toute l'importance et toute l'utilité d'un tel établissement, fondé sur des bases aussi louables et aussi considérables; nous espérons qu'ils nous secondent de tous leurs efforts.

La plupart des emplois considérables exigent un cautionnement que beaucoup de jeunes gens sont dans l'impossibilité de fournir, ce qui leur fait souvent manquer de bonnes occasions; l'administration a aplani cet obstacle. De riches capitalistes, intéressés dans notre établissement, fournissent aux jeunes gens qui justifient d'une bonne moralité par un certificat, les cautionnements nécessaires au taux ordinaire du commerce.

Les personnes qui ne seraient pas restées un an dans l'emploi qu'on leur aurait procuré, pour des motifs indépendants de la moralité ou des capacités, seront placés de nouveau aux frais de l'administration.

Les jeunes gens que nous avons été assez heureux pour placer avantageusement, deviennent eux-mêmes nos agents, nous leur faisons une remise proportionnée à l'importance des emplois qu'ils mettent à notre disposition; par ce moyen les employés sont mutuellement intéressés au placement les uns des autres.

Les relations étendues que le chef de cette administration s'est acquises en France et à l'étran-

ger, le mettent à même d'entreprendre toute espèce d'affaires et de se rendre de plus en plus digne de la confiance qu'il a su inspirer à ses nombreux clients. Un avocat, digne de confiance par ses talents et son mérite à l'administration, est chargé des affaires contentieuses qui exigent le concours de l'homme de loi.

Les capitaux énormes dont notre administration peut disposer, la met à même d'entreprendre à ses risques et périls toutes les affaires les plus chanceuses, celles qui exigent beaucoup de frais.

Un agent capable, attaché à l'établissement, est toujours prêt à partir de suite pour l'étranger, les colonies, l'Amérique même, chargé d'affaires dont l'importance s'étend dans tous les pays.

Les personnes qui nous honoreront de leur confiance, par des demandes d'emplois, par l'entremise de M. Théodore, ainsi que celles qui nous chargeront d'affaires de quelle nature qu'elles soient, devront accompagner leurs demandes d'un mandat de douze francs [par la poste]. On regardera sans doute cette somme comme bien minime, quand on considérera les frais énormes de publicité faits par l'administration, et le grand nombre d'employés que nous occupons pour opérer nos placements dans les nombreux établissements avec lesquels nous sommes en rapport, tels que notaires, avoués, agents de change, maisons de commerce, administrations du gouvernement, tant civiles que militaires, administrations particulières de toutes natures, entrepreneurs et spéculateurs de tous genres; enfin, avec toutes les personnes marquantes de la capitale.

La cupidité n'est pas notre mobile, car toutes les personnes qui ne pourraient subvenir aux frais nécessaires aux affaires dont elles nous chargeraient, nous leur en faisons les avances; nous affranchissons même de toutes émissions de fonds celles qui nous prouveraient par un certificat d'impossibilité dans laquelle elles se trouvent de faire aucuns sacrifices.

Toutes demandes adressées à notre administration, ayant pour but de demander des employés, sont reçues sans frais. MM. les chefs d'établissements, les maîtres de maisons n'ont qu'à nous adresser leurs demandes par écrit, nous nous empresserons d'y répondre et de leur adresser de suite les sujets qu'ils nous demandent en traitant par correspondance.

Les sacrifices énormes que nous faisons et les succès brillants que nous avons déjà obtenus, sont garants de la bonne loi qui préside à toutes nos opérations.

Les philanthropes, les chefs d'établissements, en un mot toutes les personnes qui ont le désir d'être utiles à leurs semblables et qui emploient des sujets, comprendront facilement le but et l'utilité de notre entreprise et le service immense qu'ils rendront à la société entière en nous honorant de leur confiance et en s'adressant à nous de préférence à tous les autres établissements de ce genre.

Plusieurs emplois de 1,200 francs à 4,000 francs par an sont vacants, tels que caissier, secrétaire, gérant, directeur, inspecteur, agent, teneur de livres, surveillant, professeur, précepteur; et plusieurs autres emplois de 600 francs à 1,500 francs par an sont aussi vacants, tels que dames de compagnie, de confiance, demoiselles de comptoir, de magasin: on demande en outre un associé pour une bonne entreprise en pleine activité, aux bénéfices de 8,000 francs par an; prix d'association, pour devenir propriétaire de la moitié de l'établissement, 10,000 francs.